

Séance du Conseil communal du lundi 25 mars 2002.

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le lundi 11 mars 2002. Approbation.

FINANCES COMMUNALES

2. Plan Tonus axe II – Candidature.

En sa séance du 24 janvier 2002, le Gouvernement wallon a décidé de rouvrir l'axe 2 du Plan Tonus Communal une dernière fois.

Cette réouverture s'adresse aux communes qui présentent des difficultés financières substantielles et qui ne se sont pas inscrites lors du premier appel aux candidatures.

Ainsi, la Ville d'Ath pourrait solliciter une intervention régionale, via un emprunt contracté au C.R.A.C., avec une participation communale minimale de 25 % dans l'annuité de la charge d'emprunt.

POMPIERS

3. Plan quinquennal d'acquisition du matériel pour la période 2002-2007.

Par circulaire du 18 mai 2001, le Ministère de l'Intérieur sollicitait des Villes et Communes l'introduction d'un dossier visant à programmer le matériel à acquérir pour le Service d'Incendie dans le cadre du plan quinquennal pour la période de 2002 à 2007.

Après réflexion, ces acquisitions s'étalant sur cinq années, le Commandant du Service d'Incendie a transmis ses propositions en vue de maintenir à notre corps de volontaires pompiers, un équipement d'intervention performant.

DISTRIBUTION D'EAU

4. Extension du réseau de Gibecq. Approbation.

La Société Wallonne des Eaux a transmis à la Ville d'Ath un dossier visant à étendre le réseau en vue d'alimenter en eau potable un nouveau lotissement sis rue Tour Saint-Pierre à Gibecq.

Le financement de cette extension est assuré par le lotisseur qui a versé la somme requise à la Société Wallonne.

La Ville est donc invitée à souscrire des parts sociales dans le capital du Service de Distribution de Dendre et Senne.

INTERCOMMUNALES

5. I.F.H.O. – I.G.E.H.O. Organisation des secteurs de production et de distribution des énergies. Décision.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

6. Approbation :

- a) Du règlement d'ordre intérieur du Conseil de Participation de chaque groupe scolaire.
- b) Des projets d'établissement de chaque entité pédagogique.
- c) Du règlement d'ordre intérieur et des études de l'ensemble des écoles communales.

Les conseils de participation réunis le 29 janvier 2002 ont :

* revu leur règlement d'ordre intérieur, suite à l'installation :

- des membres représentant le pouvoir organisateur depuis la nouvelle législature
- des membres représentant le personnel enseignant suite à la nouvelle restructuration
- des membres représentant les parents d'élèves dont l'élection venait à expiration (élus pour 2 ans)

* complété le règlement d'ordre intérieur et des études de l'ensemble des écoles communales en fonction de la nouvelle législation

* amendé le projet d'établissement de chaque entité pédagogique élaboré pour 3 ans par chaque Direction et l'équipe éducative sur base des projets éducatif et pédagogique votés au conseil communal du 30 septembre 1996.

Le Collège échevinal propose de les adopter.

EDUCATION POPULAIRE ET ARTS

1. 7. Travaux de maintenance au stade R.J.S. Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Ministère Fédéral des affaires sociales, de la santé publique et de l'environnement, Inspection générale des denrées alimentaires a accompli une visite de contrôle au sein de la buvette du local de la RJS Ath sis rue Paul Pastur à Ath.

Il ressort de cette visite la nécessité d'installer un appareil assurant l'extraction de fumées faute de quoi l'autorisation de mettre dans le commerce des denrées alimentaires risque de nous être retirée.

En conséquence, l'Ingénieur des services techniques communaux, propose d'acquérir un extracteur pour mettre les installations en conformité.

ai 8. Maintenance extraordinaire des bâtiments sportifs. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les anciennes installations du Royal Football Club Athois sises rue Paul Pastur ont été, dans le cadre de la construction du stade des géants, mises à disposition de la Royale Jeunesse Ath-Maffle.

Dans ce cadre, l'ensemble des locaux ont été visités par le Directeur des services techniques communaux.

Il a été constaté dans la chaufferie située au sous-sol une installation de chauffage très vétuste générant un danger et une insécurité permanente. Le matériel mis en place présente en effet de graves déficiences et n'est plus conforme à la législation en vigueur.

En conséquence, le Directeur des services techniques communaux propose de remplacer le système actuel par une chaudière au gaz à air pulsé et régulé avec production d'eau chaude sanitaire au travers d'un boiler d'une capacité de 500 litres.

Ce projet pourrait être introduit en « Petite Infrastructure » auprès de la Direction Infrasports du Ministère de la Région wallonne et ainsi bénéficier de 60 % de subsides.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Plans communaux d'aménagement. Conditions des marchés de service à conclure avec un auteur de projet. Principe.

Au Centre Ville, les sites de la clinique de l'Esplanade, des bureaux et ateliers d'Electrabel et des locaux de conditionnement de gaz sont en cours de revitalisation.

Ainsi, près de 120 unités de logement ont été construites en quelque trois ans et \pm 50 ares de nouveaux espaces de parcs, jardins et squares sont pratiquement terminés.

Au-delà, l'asbl Esplanade étudie la construction de \pm 30 nouvelles unités de logement et de \pm 30 emplacements pour voitures sur une partie des biens récemment achetés à Belgacom, à côté du centre de télécommunication de cette société.

A l'opposé de cette opération, la place des Capucins, regroupant des fonctions espaces verts et stationnement est terminée.

Selon les représentants de la Commission des Monuments et des Sites et des Urbanistes, cette place et l'Esplanade devraient être délimitées dans l'alignement de la rue Isidore Hoton en maintenant des percées significatives vers l'Esplanade et le parc.

Historiquement, face à ce qui fut plus tard la caserne Siron, se dressait en bordure de l'Esplanade actuelle une caserne construite par Vauban. Les plans de cet immeuble et la maquette de la Ville réalisée en son temps par feu René Sansen en attestent.

Ainsi, pour répondre notamment à ce souci, un volume à construire pourrait, selon des gabarits convenables mais significatifs, accueillir au rez-de-chaussée l'un ou l'autre service, notamment destiné aux enfants et, aux étages, des logements de grande qualité.

Complété par la construction d'un autre petit bâtiment dans une enclave située le long de l'Esplanade, l'ensemble permettrait de structurer les perspectives mieux définies de ce vaste espace vert.

En résumé, il s'agirait de construire :

- un bâtiment à front de la place des Capucins, entre la rue Isidore Hoton et l'espace Esplanade
- un autre petit immeuble dans une enclave située le long de l'Esplanade et ce, avec jardins publics
- sous l'Esplanade actuelle, un vaste espace sous-terrain de stationnements et de garages, d'un nombre variant entre 250 et 420 unités conserverait sa surface en superficie avec toutes ses caractéristiques et tous ses usages présents. Ces garages et espaces de stationnement soulageraient le noyau urbain de l'actuelle pression automobile. Ces emplacements, situés à \pm 150 m de la place (2 min. à pied), bien agrémentés et aérés par des puits de lumière, bénéficieraient d'une sécurisation maximale et, dès l'arrivée en surface, l'utilisateur serait empreint d'une

impression d'espace libre et de volume majestueux, composés par le double alignement d'arbres qui seraient sauvegardés. Seuls 400 m² seraient soustraits aux 36.500 m² de l'ensemble, soit 1% et ce, sans compter l'apport récent de + 5.000 m² d'espaces verts et publics à l'arrière de l'ancienne clinique. Cette dernière surface étant en liaison directe avec le parc et l'Esplanade.

Pour assurer un développement harmonieux à notre Ville, qui est souvent citée en exemple pour ses réalisations et le dynamisme de ses structures commerçantes, économiques, sociales et culturelles, il est indispensable de réagir en offrant un cadre de vie sans cesse plus proche des besoins de toutes les catégories de citoyens.

Au-delà de ce projet qui nécessite un plan communal d'aménagement, l'espace de l'ancienne brasserie Wincz pourrait être revalorisé en y développant une activité hôtelière intéressante donnant sur le parc.

Aujourd'hui, cette propriété est occupée par une institution scolaire qui la vendra prochainement.

Il s'agit de sauvegarder ce bâtiment de style et de compléter la fonction accueil s'ouvrant sur le parc en lui apportant vie et sécurité accrue.

Les opérations dont il est question ci-dessus doivent être menées avec le concours du secteur privé qui intervient en qualité d'opérateur dans le cadre de la législation sur la revitalisation urbaine à l'intérieur d'un double périmètre de centre ancien protégé et de rénovation urbaine.

Ainsi, le secteur privé doit s'engager à investir 2 euros et alors, la Région Wallonne apporte 1 euro.

La construction de + 50 logements de standing, d'une ou deux surfaces pour les enfants notamment et d'autres équipements – garages – par le secteur privé, permettrait de financer l'aménagement d'espaces de stationnement et de garages en sous-sol tout en maintenant, sécurisant et dynamisant l'Esplanade et le parc.

La Ville investirait un strict minimum tout en assurant une oxygénation importante des tissus urbains.

Pour mener à bien le projet initial, un plan communal présentant un caractère dérogatoire équilibré au plan de secteur doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de la Région Wallonne.

Après les études menées en collaboration avec les architectes spécialisés, les différentes forces vives de la Ville, le département de l'Aménagement du Territoire, le Conseil communal se prononcera sur l'adoption provisoire du plan. Une enquête publique et de demandes d'avis sera préalable à l'adoption définitive du plan par le Conseil communal et le Gouvernement.

Actuellement, le Collège échevinal propose d'approuver le principe de l'étude d'un plan communal d'aménagement du quartier et d'arrêter les conditions d'un marché de service avec un auteur de projet agréé et ce, selon le mode de la procédure négociée.

Logements – commerces – services – voitures – stationnement et mobilité

Le phénomène d'emprise de la voiture sur l'espace urbain est regrettable, mais il ne convient pas de l'éluder car les risques seraient réels que certains quartiers ne soient peu à peu désertés par des ménages à la recherche de commodités en matière de mobilité.

Une telle évolution déstructurerait à la fois le bâti par la multiplication de logements précaires et ainsi la mixité sociale, économique et culturelle de la cité.

Elle créerait in fine un Centre Ville où des immeubles de qualité seraient peu à peu divisés et occupés par des locataires peu exigeants.

Sur un autre plan, de nouveaux services culturels et de santé notamment augmentent les besoins d'espaces de stationnement.

En conséquence, les investissements ci-dessus énoncés répondent à ces problèmes.

D'autres mesures sont étudiées par les différents partenaires concernés et le Collège échevinal. Certaines peuvent être mises en œuvre rapidement :

1. L'extension des capacités de stationnement aux abords de la gare. Plus ou moins 150 emplacements à côté des établissements Rasse, à 350 m des quais d'embarquement de la SNCB, c'est-à-dire à \pm 4 min. de marche à pied. Quelques investissements agrémenteront l'accueil et les déplacements en direction et au retour des quais.

2. La recherche avec la SNCB :

Des possibilités de réouverture du point d'arrêt de Ligne sur la ligne ferroviaire Mouscron-Tournai-Ath-Bruxelles. Cette remise en état peu coûteuse de ce point d'arrêt intéresse les commerçants locaux (bouchers, boulangers, pharmaciens, médecins, ...). Elle permettrait aux habitants des villages de Moulbaix, Villers-Saint-Amand, Houtaing, Frasnès, Blicquy, soit un bassin de \pm 4.000 citoyens, de venir quérir les correspondances en laissant leur voiture sur de vastes parkings inoccupés à la gare de Ligne. Cela concerne, selon nos recherches actuelles, \pm 100 navetteurs.

3. La recherche de la localisation en période scolaire de parkings « fidélisés » aux animateurs de certaines institutions scolaires, là où c'est possible. Exemple pour le Collège Saint-Julien, l'Athénée – section primaire –, l'Ecole provinciale de la rue des Récollets, etc, sur le parking à l'arrière du château de fer, ancien commissariat d'arrondissement, capacité de \pm 80 voitures. Ces navetteurs retrouveraient, à proximité des établissements Rasse, à quasi même distance des quais d'embarquement de la SNCB, des emplacements pour 150 voitures.

Ces opérations et d'autres, dont il a déjà été question ci-dessus, visent à requalifier le Centre Ville et les faubourgs en s'inscrivant dans un plan plus global de développement de notre Ville, qui se réfère au contrat d'avenir pour la Wallonie.

Ainsi, sont programmés d'autres aménagements et organisations de circulation pour assurer la fluidité et la sécurité de cette dernière, notamment à proximité des tours d'appartements de la Société du Logement, au carrefour de la Chaussée de Bruxelles et de la rue de l'Abbaye, dans la zone comprise entre la rue des Sports et la rue des Matelots, qui fait l'objet d'un plan communal d'aménagement.

Chaque fois, le secteur privé pourra et devra s'investir pour prolonger les études conjointes des partenaires. Ces investissements permettront de confirmer le rajeunissement de la population en offrant à nos jeunes des perspectives d'implantation proches des services, en maintenant les aînés, qui peuvent eux-mêmes aider ces plus jeunes, en profitant des services privés et publics de qualité.

Cette intégration des différentes couches de la population va en direction d'une meilleure sécurisation de nos modes de vie. Elle apportera au secteur privé, commerçants et autres services, des potentiels économiques intéressants et de nouvelles rentrées pour la Ville qui participe ainsi à un développement durable et de qualité.